

Communiqué de presse – sous embargo jusqu’au 27 avril, 16h

Action avec frites de bain pour plus de sécurité lors des dépassements.

Berne, 27 avril 2019. Un convoi de cyclistes munis de frites de bain rouges plaide pour une distance de dépassement entre véhicules motorisés et vélos allant de 1 à 1.50 mètre. «La Suisse est un pays en voie de développement. Ce qui est possible dans nos pays voisins, devrait l’être chez nous aussi», déclare Matthias Aebischer, président de PRO VELO Suisse.

L’action «Frite de bain» a eu lieu le samedi 27 avril à Berne. Après l’assemblée des délégués de PRO VELO, des délégués de toute la Suisse et d’autres militants ont traversé la ville de Berne pour se rendre jusque devant le Palais fédéral avec des frites de bain rouges montées sur leurs porte-bagages. Le convoi a fait escale au Parc de la Kleine Schanze, où le conseiller national et président de PRO VELO Suisse Matthias Aebischer a rappelé qu’un accident de vélo sur dix en Suisse se produit lors d’un dépassement trop rapproché.

La Suisse en retard

Avec cette action, qui s’inscrit dans le cadre de la campagne «Ecart par Egard», PRO VELO attire l’attention de la population et du gouvernement sur la nécessité d’une distance minimale de dépassement. En Suisse, cette distance est généralement insuffisante. Comme le démontre une [enquête](#) représentative menée par PRO VELO, l’ATE, le bpa, la Suva et le TCS, plus des deux tiers des cyclistes déclarent se faire régulièrement dépasser de trop près. Une comparaison avec d’autres pays montre que la mention d’une distance de dépassement minimale dans la loi contribue à sensibiliser les automobilistes et à accroître la sécurité des cyclistes. Plus de dix pays européens ont déjà adapté leurs lois dans ce sens. La Suisse accuse du retard dans ce domaine.

Images: disponibles [ici](#) le samedi 27 avril 2019, dès 16h.

Contact

Matthias Aebischer, conseiller national, président PRO VELO Suisse, 079 607 17 30
Juerg Haener, Communication, PRO VELO Suisse, 076 456 30 58

Interventions au sujet de la distance de dépassement:

- Automne 2017: *Résolution* des délégués de PRO VELO au sujet d’une distance de dépassement de 1.5 m, avec demande que cette disposition soit intégrée dans la loi.
- 4.12.2017: [Interpellation](#) du président de PRO VELO, CF Matthias Aebischer: *Distance latérale pour dépasser les vélos.*
- 14.12.2018: [Motion](#) du CN Rocco Cattaneo: *Plus de sécurité pour les cyclistes. Fixer dans la loi la distance latérale de dépassement.*

PRO VELO Suisse est l'association faîtière nationale des cyclistes en Suisse. Elle représente les intérêts des cyclistes à l'échelle nationale et regroupe 40 associations régionales et plus de 35 000 membres individuels.

www.pro-velo.ch

Sous embargo jusqu'au samedi 27 avril, 16h